

**ARRÊTÉ DU MAIRE
DE CHERBOURG-EN-COTENTIN**

ARRÊTÉ N°AP_2024_0189

OBJET :

CHERBOURG-EN-COTENTIN

ARRÊTÉ PORTANT NUMÉROTATION DE VOIRIE

17 RUE ALPHONSE DAUDET

**COMMUNE DELEGUÉE
D'EQUEURDEVILLE-HAINNEVILLE**

Monsieur Benoît ARRIVÉ, Maire de Cherbourg-en-Cotentin,
VU le Code Général des Collectivités territoriales,
notamment son article L.2213-28,

VU le code de la route,

VU l'arrêté n° AR_2023_5065_CC du 7 décembre 2023
portant sur les délégations de fonction et de signature
attribuées aux adjoints au Maire, aux maires délégués et
aux conseillers municipaux délégués,

VU l'absence et le manque de cohérence concernant
l'adressage,

VU la demande de Mme MOULIN, en date du 18 mars 2024,

VU la nécessité pour la Ville de Cherbourg-en-Cotentin de
mener une action de dénomination et de numérotation des
voies, et suite à l'acceptation du PC n° 050 129 23 00062
sur la parcelle cadastrée 173 BV 974, il est nécessaire de
donner un numéro de voirie sur la rue Alphonse Daudet.

ARRÊTE

Article 1

Il convient d'attribuer le numéro à la parcelle concernée comme suit :

Parcelle **173 BV 974** le numéro **17**

Le numéro vient en complément de :

rue Alphonse Daudet, Equeurdreville-Hainneville, 50120 Cherbourg-en-Cotentin.

Article 2

Les dispositions du présent arrêté sont applicables à la réception de cet arrêté par le demandeur.

Article 3

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant le maire ou conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, il pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen (3 rue Arthur Leduc BP 25086 14050 Caen cedex 4) dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 4

Le Directeur Général des Services, la Directrice Générale du Pôle patrimoine et cadre de vie, le Commissariat Central de police et le service de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le **02 AVR. 2024**

**Pour le Maire et par délégation
Le Maire adjoint**


Patrice MARTIN

